AIB-VINÇOTTE, association sans but lucratif
ORGANISME DE CONTROLE AGREE, Membre du Groupe AIB-VINÇOTTE
Siège social: Avenue André Drouart, 29 - 1160 Bruxelles
Tél.: (02) 674 57 111 - Fax: (02) 674 59 59 - Télex: 23166
☐ AV Antwerpen : Tél.: (03) 221 86 11 ☐ AV Hasselt : Tél.: (011) 25 32 86
☐ AV Brabant : Tél.: (02) 674 57 111 ☐ AV Kortrijk : Tél.: (056) 26 61 11
☐ AV Brugge : Tél.: (050) 36 86 10 ☐ AV Liège : Tél.: (04) 247 47 33
☐ AV Charleroi : Tél.: (071) 34 49 00 ☐ AV Namur : Tél.: (081) 25 51 00
☐ AV Gent : Tél.: (09) 244 77 11 ☐ AV Luxembourg : Tél.: (00-352) 481 85 81

Code PC Rési. ☒ 1 ☐

AIB VINÇOTTE

Personnes responsables de l'exécution du travail:
Nom, Prénom: Ch.H.D
N° de TVA: Stockem 6700
ou n° de la carte d'identité:
Distributeur: Lukilux

Compteur: n°: index:
Type de comptage: ☐ jour - ☐ bihoraire - ☐ nuit -

RAPPORT n°: P005200451
Membre n°: Quittance n°:
Installation: Nom: Residence "Laetitia"
Adresse: Rue Belle Vue, 8
App Rez dte 6750 Musson
Date de visite: 5/1/04
Propriétaire ou Mandataire: Tél.:
Nom, Prénom: Ld
Adresse:
Demandeur: Ch.H.D

Type de visite: ☒ 270 ☐ 271 ☐ 276 RGIE Nature de l'installation: ☒ Nouvelle ☐ Extension ☐ Modifi. ☐ Existante ☐ Temporaire
Contrôle sur base des prescriptions du: ☒ RGIE: art. ☒ 86 ☐ 87 ☐ 88 ☐ 95 ☐ RGPT ☐ R.T. ☐ de la Cie d'électricité

Installation conçue pour la tension de 3N400 V, AC, Protection branchement: A Type:
Description du branchement: En service Type câble: EAXVB Section: 4 x 150 mm²
Alimentation tableau principal: 4 x 16 mm² Nbre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: 16
Type de prise de terre: Boucle Résistance de dispersion: 4,8 Ohms Isolement général: 10 M Ohms

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport

Diff 40/0,3 gen.		
Diff 40/0,03 Tout		

INFRACTIONS (voir la signification des numéros au verso)
Néant

Mq: Armatures cél non placées
Equipotentielle Bain non vérifiable (Pas d'accès douche)

Le différentiel général était - a été - plombé
L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 5/1/29 ainsi que avant la mise en service de modifications ou extensions importantes telle que l'ajout d'un circuit.

Conclusion:
LA NOUVELLE INSTALLATION ELECTRIQUE - EST - ~~N'EST PAS~~ - CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REPRISES CI-DESSUS.
L'INSTALLATION ~~PEUT~~ - PEUT ETRE - ~~NE PEUT PAS ETRE~~ - MISE SOUS TENSION

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE (ART. 276 DU RGIE)

INFRACTIONS sur la partie existante (voir la signification des numéros au verso)

Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le

Conformément à l'art. 274 de RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Annexes: Plans
VISA DU DISTRIBUTEUR:

Pour le Directeur général
Nom, N° Agent, Signature